



Aix en Provence

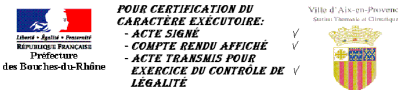
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-391

Séance publique du

3 novembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-54710-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DES FONDS PRECIEUX ET ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Patricia BORRICAND donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Cité du Livre

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

RAPPORTEUR : Madame Patricia BORRICAND

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DES FONDS PRECIEUX ET ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - DEMANDE DE SUBVENTIONS-
Décision du Conseil

La Ville d'Aix en Provence s'est engagée dans la réfection des toitures de la Bibliothèque Méjanès. Après avoir effectué deux tranches de travaux en 2012 et 2013, elle va entamer les travaux de la 3ème tranche à partir de 2014.

La toiture, ainsi que les murs et les sols de l'aile ouest (Salle Gaston Berger, salle de la presse et magasin des média bus) vont être rénovés. C'est dans cette aile de la bibliothèque que se trouve un des magasins de conservation des documents du fonds ancien de la Bibliothèque. Aussi la réfection de la toiture permettra de le sécuriser, en le préservant d'infiltrations, et en améliorant les conditions de conservation par une meilleure isolation.

Le coût estimé des travaux de rénovation des toitures est estimé à la somme de 2 063 600 euros HT.

De même un système de badgeages des issues doit être installé pour sécuriser les accès.

Dans la continuité de ces travaux, la Bibliothèque Méjanès et son réseau doivent dans le cadre d'un projet d'établissement requalifier l'ensemble de ces espaces. Elle sera réaménagée pour répondre au mieux à l'évolution des pratiques culturelles des Aixois. Elle développera l'offre numérique, rationalisera son fonctionnement par l'automatisation des prêts. Elle deviendra un lieu plus convivial dédié à la fois aux loisirs et au travail. Des études par un programmiste et un architecte d'intérieur (aide à la maîtrise d'ouvrage) seront nécessaire pour mener à bien ce projet.

Un diagnostic concernant le dispositif de climatisation des magasins, ainsi que des recommandations pour l'aménagement des magasins actuels et futurs devront être établis par

des spécialistes.

Le coût estimé des études est estimé à 200 000 euros HT.

Des bibliothèques de proximité doivent être créées pour mieux couvrir l'ensemble du territoire de la commune.

La Ville d'Aix en Provence a l'ambition de satisfaire tous les publics, faciliter l'inter génération et toucher tous ceux qui sont exclus de la culture.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès du Conseil Général, de la Communauté du Pays d'Aix, de la DRAC et tout autre partenaires institutionnel, et à signer tout document y affèrent,

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2014-391 - TRAVAUX DE SECURISATION DES FONDS PRECIEUX ET ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - DEMANDE DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)